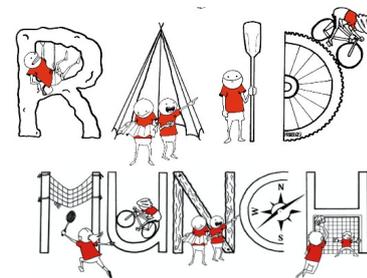




SECTION SPORTIVE SCOLAIRE RAID MULTISPORTS

Collège Charles Munch – 2023/2024
11 rue Paul Doumer 38100 GRENOBLE



DOSSIER DE PRESENTATION

Ouverture d'une section sportive RAID MULTISPORTS à la rentrée 2023.

Objectifs :

- Développer des compétences techniques et physiques dans les disciplines sportives et activités du Raid Multisports, tout en poursuivant sa scolarité au collège
- Assurer une continuité avec les performances de l'association sportive (UNSS)
- Former des élèves autonomes, responsables et solidaires au travers d'une activité porteuse de sens (sport d'équipe mixte et paritaire)

Les activités pratiquées :

- VTT
- Course d'orientation (à pied et à VTT)
- Trail et cross-country
- Run and bike, duathlon, ...
- occasionnellement : canoë, kayak, biathlon, tir laser.

Organisation de la scolarité :

- 6 élèves par niveau sont regroupés dans une classe bénéficiant d'un aménagement d'emploi du temps correspondant à une demi-journée. Parallèlement mais avec maintien du programme officiel, l'horaire peut être allégé dans certaines disciplines.
- Les élèves suivent l'horaire obligatoire d'EPS avec leur classe.
- Les élèves admis en section sportive participent obligatoirement à l'entraînement de l'association sportive le mercredi après midi et aux compétitions de l'UNSS tout au long de l'année.
- Afin de ne pas surcharger les horaires scolaires, et pour des raisons d'organisation d'emploi du temps, les élèves ne pourront pas choisir d'option supplémentaire et leur choix en matière de langues vivantes sera restreint.

Planning hebdomadaire :

- LUNDI 17H30 – 18h30 : AS Course à pied (recommandé)
- MERCREDI 13-17h00 : AS RAID (**obligatoire**)
- VENDREDI 8h30 – 11h30 : Entraînement de la section sportive (**obligatoire**).

Candidature :

→ Télécharger le dossier de candidature sur le site internet du collège MUNCH ou venir le retirer au secrétariat.

→ Le renvoyer au plus tard le **LUNDI 24 AVRIL**

au collège MUNCH par voie postale (11, rue Paul Doumer 38100 Grenoble) ou par mail (ce.0382035f@ac-grenoble.fr)

Les familles reçoivent par mail un accusé de réception dès que le dossier est complet.

Admission :

→ Test physiques le **MERCREDI 3 MAI**

→ Entretien individuel le **MERCREDI 3 MAI**

→ Commission d'admission qui siègera le **JEUDI 4 MAI** (pour étudier les résultats des tests et le dossier de l'élève)

Décision :

Les admissions dans la Section Sportive Scolaire (Raid Multisport) seront affichées au collège Charles Munch mi-juin pour une entrée en classe de 6^{ème} et fin juin pour les autres niveaux. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone. Pour les élèves du secteur, sur la base de l'avis de la commission, le chef d'établissement, prononce l'admission et procède à l'inscription de votre enfant dans la section sportive. Pour les élèves hors secteur, cette admission et cette inscription sont tributaires de l'obtention d'une dérogation à la carte scolaire prononcée par le DASEN dans la limite des capacités d'accueil disponibles et après l'étude de l'ensemble des dérogations au titre des motifs prioritaires.

Conditions d'entrée en section sportive :

En septembre 2023, l'élève retenu doit :

- être équipé d'un VTT
- avoir des tenues permettant le sport de plein air par tout temps.
- avoir le matériel obligatoire tel que mentionné dans la liste fournie en juin.
- Être licencié à l'association sportive du collège à la rentrée 2023.
- Ne pas avoir de contre-indication médicale à la pratique en compétition du raid multisports

Evaluation

L'enseignement en section sportive donne lieu à une évaluation de compétences et une appréciation sur le bulletin de l'élève durant tout son cursus au collège.

Réunion d'information

Une réunion d'information pour les familles et élèves intéressés se tiendra le **JEUDI 30 MARS 2023 à 17h30.**



Quelques questions / réponses

1. Qu'est ce qu'une section sportive scolaire ?

La possibilité pour des élèves d'avoir un aménagement d'emploi du temps 3h par semaine pour suivre un enseignement dans une activité sportive organisée par le collège.

2. Qu'est ce que le RAID MULTISPORTS ?

Une activité de pleine nature qui enchaîne plusieurs disciplines, avec une dominante de VTT, Trail et de Course d'Orientation, mais pouvant contenir tout autre pratique de plein air non-motorisée (canoë, kayak, run and bike, biathlon, ...). Il se pratique en équipe (2 à 4 équipiers), toujours mixtes et paritaires en scolaire.

3. A qui cela s'adresse t'il ?

tout élève ayant une motivation importante pour les sports de plein air et d'endurance, même s'il est débutant dans l'activité.

4. Comment sont recrutés les élèves ?

Les éléments pris en compte sont : la motivation de l'élève, le niveau sportif (tests sportifs de sélection le 3 MAI 2023) et le dossier scolaire de l'élève.

5. Comment se passe la scolarité ?

Les élèves ont une demi-journée par semaine dans leur emploi du temps dédiée à leur pratique sportive, à laquelle s'ajoute la participation obligatoire à l'association sportive du collège le mercredi après-midi.

Ils sont regroupés dans une classe dont l'emploi du temps est aménagé et le cursus s'étale sur 4 ans.

6. Peut-on postuler si ce n'est pas notre collège de secteur ?

Oui, mais si le collège C. Münch n'est pas l'établissement de secteur, les représentants légaux doivent obligatoirement compléter une demande de dérogation au motif 6 « parcours particulier » :

Pour une entrée en 6ème, la demande devra être remise à la direction de l'école actuellement fréquentée avant la fin du mois de mars.

Pour les autres niveaux, elle devra être adressée à la DSDEN de l'Isère (voir le site de la DSDEN pour connaître le calendrier et les formulaires à compléter).

Une commission, présidée par le Chef d'Etablissement se réunira afin de donner un avis sur la candidature. La commission donne un avis qui prend en compte le niveau scolaire de l'élève, son niveau en pratiques sportives, mais également son projet personnel et sa motivation. Le directeur académique, après avis de la commission et dans la limite des capacités d'accueil disponibles après affectation des élèves du secteur, affecte l'élève au collège C. Münch (élève admis en SSS) ou dans son collège de secteur (élève non admis en SSS).

Pour plus de renseignements, se reporter aux notes d'information concernant les demandes de dérogations sur le site de la DSDEN de l'Isère.